


**VILLE DE
SAINT-PRIEST**

CONSEIL MUNICIPAL

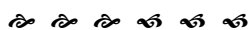
IN EXTENSO DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2023

ORDRE DU JOUR :

-  Adoption du procès-verbal du 30 mars 2023..... 5
- Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation (mars 2023) 5
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 2 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dits "Fonds Vert"..... 6
Rapporteur : VERGNON
- Rapport n° 3 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Intervention de la commune dans le cadre de la lutte contre la prolifération du frelon asiatique..... 6
Rapporteur : M. G. DELAMADELEINE
- Rapport n° 4 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/ POLITIQUE DE LA VILLE: Acquisition par préemption d'un appartement situé 11 rues George Sand (NPNRU Bellevue) 7
Rapporteur : Mme L. ROCHE
- Rapport n° 5 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE: Cession d'un appartement situé 1 place Molière (échange NPNRU). 7
Rapporteur : Mme L. ROCHE

- Rapport n° 6 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE:
Cession d'un appartement situé 36 rue George Sand (échange
NPNRU)..... 8
Rapporteur : Mme L. ROCHE
- Rapport n° 7 - DÉVELOPPEMENT DURABLE : Adhésion à l'appel à
manifestation d'intérêt sur le développement de centrales
photovoltaïques en tiers - investissement..... 8
Rapporteur : Mme S. VERGNON
- Rapport n° 8 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de
réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot
n°1 VRD - Avenant 6 et Lot n°7 : Menuiseries extérieures
aluminium - Avenant 4..... 9
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 9 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de
réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot
n°17 : Chauffage - Ventilation - Climatisation - Désenfumage
mécanique - Plomberie sanitaire - Protection incendie - GTC -
Avenant 12..... 11
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 10 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Marché public global
de performance pour la rénovation énergétique et l'extension du
Groupe Scolaire Simone Signoret - Avenant n°4..... 13
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 11 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Marché global de
performance associant la modernisation, la rénovation,
l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations
d'éclairage public et des installations connexes de la Ville de
Saint-Priest - Avenant n°6..... 13
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 12 : MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de
denrées alimentaires Accord-cadre de fourniture de denrées
alimentaires - Lot 9 : Fourniture de fruits et légumes
conventionnels, 1ère, 4ème et 5ème gamme - Avenant n°2..... 15
Rapporteur : Mme D. CORSALE
- Rapport n° 13 - CONCESSION DE SERVICE/ DÉLÉGATION DE SERVICE
PUBLIC : Concession de service public pour la gestion et
l'exploitation d'un établissement multi-accueil collectif de
jeunes enfants "La Mascotte" - Avenant n° 2..... 16
Rapporteur : Mme M. CALVI

- Rapport n° 14 - AFFAIRES JURIDIQUES : Versement d'une indemnité dans le cadre d'un accident..... 17
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 15 - ACTION SOCIALE : Renouvellement et actualisation de la convention de mutualisation Ville de Saint-Priest/Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Priest..... 18
Rapporteur : EL FALOSSI
- Rapport n° 16 - ÉDUCATION : Octroi d'aides aux collèges et aux lycées pour l'organisation d'actions en lien avec l'appel à projet 2022-2023 de la ville de Saint-Priest..... 18
Rapporteur : Mme D. CORSALE
- Rapport n° 17 - CONCESSION DE SERVICE/ DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Délégation de service public pour l'exploitation du centre équestre - Évolution des tarifs UCPA..... 19
Rapporteur : M. L. SCHEIWE
- Rapport n° 18 - AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association SportLyGref..... 20
Rapporteur : Mme S. ALLEMAND
- Rapport n° 19.- AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Saint-Priest hand-ball..... 20
Rapporteur : M. L. SCHEIWE
- Rapport n° 20 - MÉTROPOLE : Convention relative à la gestion territorialisée des déchets issus des marchés alimentaires et forains avec la Métropole de Lyon..... 21
Rapporteur : M. F. LODI-CHEMAIN
- Rapport n°21.- VIE ASSOCIATIVE : Subvention à l'Association des cadets de la gendarmerie nationale du Rhône ?..... 29
Rapporteur : M. J. BURLAT
- Rapport n°22 - AFFAIRES CULTURELLES : Tarifs théâtres Théo Argence (saison 2023 2024)..... 35
Rapporteur : M. F. JEAN
- Rapport n° 23 - CONCESSION DE SERVICE/DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Délégation de service public d'un établissement de restauration et de commercialisation d'espaces au sein du château de Saint-Priest - Avenant n° 4..... 37
Rapporteur : M. F. JEAN



- La séance est ouverte à 19 heures -

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose le plus jeune d'entre nous pour procéder à l'appel : Olivier MAS.

(Olivier MAS procède à l'appel)

Secrétaire de séance : Olivier MAS

Présents (40) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN,
Nadia EL FALOSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON,
Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET,
Stéphane PEILLET, Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE,
Sylvie ALLEMAND, François MEGARD, Janie ARGOUD *(retard)*,
Jacques BURLAT, Christian MOISSARD, Purification LOPEZ,
Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Roch SANCHEZ,
Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE,
Laurence FAVIER, Claire Lise COSTE, Pascal LACHAIZE,
Suzana ELEZI, Sabrina BOUTIBA, Olivier MAS, Gilbert CHARVET,
Wafia ZAK, Véronique MOREIRA, Philippe ROLLAND,
Gilles GRANDVAL, Zafer GIRISIT, Lise BOISRIVENT

Absents ayant donné procuration (5) :

Farida SAHOULI, procuration à Marthe CALVI
Michèle MACHARD, procuration à Sylvie ALLEMAND
Amandine GAILLARD à Doriane CORSALE
Anthony REA, procuration à Bernard GUTTIN
Marie-Jeanne JUVENETON, procuration à Bernard CHAMBRILLON

Absents (3) :

Janie ARGOUD, Liliane WEIBLEN, Sabrina BOUTIBA

M. le Maire.- Merci Olivier.

~ ~ ~ ~ ~

Avant de démarrer nos travaux, nous avons l'honneur et le plaisir et l'honneur de recevoir cinq élèves du collège Simone Veil qui ont participé au voyage à Auschwitz au mois de novembre : Maya BOUDJAADAR, Maeline MOGENOT-VARIGNIER, Nawel ARCY, Noé BUISSON et Inaya RAFIK, qui sont présents, accompagnés pour certains de leurs parents. Merci pour votre présence ce soir. Ce voyage a été organisé par la Ville avec Doriane CORSALE, Première Adjointe qui vous a accompagnés et Nadia EL FALOUSSI également qui faisait partie de ce voyage.

Nous aurons également l'honneur de recevoir la nouvelle Présidente de SporLyGref, Mme Shuki REXHA. Elle n'est pas encore arrivée, mais devrait nous rejoindre. Nous avons une délibération concernant SporLyGref, qui est très importante.

Nous passons à nos travaux.

(Projection des rapports)

Adoption du procès-verbal du 30 mars 2023

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? ...

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, adopte le procès-verbal du 30 mars 2023.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation (mars 2023)

Rapporteur : M. le Maire.-

Présentation du Rapport

Y a-t-il des questions par rapport aux actes de gestion ? ...
(Néant).

Le Conseil Municipal PREND ACTE du compte rendu de délégation
(mars 2023)

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 2 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dits "Fonds Vert".

Rapporteur : VERGNON.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Sophie pour cette excellente initiative.
Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°2.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 3 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Intervention de la commune dans le cadre de la lutte contre la prolifération du frelon asiatique.

Rapporteur : M. G. DELAMADELEINE.-

Présentation du rapport

Je voudrais ajouter que grâce à Monsieur le Maire, la commune a décidé cette année d'investir et d'effectuer un piégeage de printemps et de renouveler l'opération sur les prochaines années. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Gilles pour ces explications. Après les moustiques, on a des frelons asiatiques !

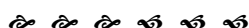
Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je soumetts ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°3.

Je vous remercie.



**Rapport n° 4 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/ POLITIQUE DE LA VILLE:
Acquisition par préemption d'un appartement situé 11 rues George Sand
(NPNRU Bellevue)**

Rapporteur : Mme L. ROCHE.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Liliane.

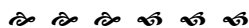
Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je soumetts ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°4.

Je vous remercie.



**Rapport n° 5 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE:
Cession d'un appartement situé 1 place Molière (échange NPNRU).**

Rapporteur : Mme L. ROCHE.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Liliane.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°5.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

**Rapport n° 6 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE:
Cession d'un appartement situé 36 rue George Sand (échange NPNRU).**

Rapporteur : Mme L. ROCHE.- *Présentation du rapport*

Un petit ajout avant de rendre la parole à M. le Maire. Il vous sera présenté au prochain conseil, le 31 mai, un état des lieux sur les acquisitions et le relogement des copropriétaires et des locataires.

Merci.

M. le Maire.- Merci Liliane pour toutes ces précisions.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°6.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 7 - DÉVELOPPEMENT DURABLE : Adhésion à l'appel à manifestation d'intérêt sur le développement de centrales photovoltaïques en tiers - investissement.

Rapporteur : Mme S. VERGNON.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Sophie. Des commentaires sur le sujet ? ... (Néant). Nous avons déjà équipé un premier groupe scolaire (nous avons déjà évoqué le sujet), le groupe scolaire Jules FERRY. Il est peut-être un peu tôt pour avoir les premières retombées. Il faudrait qu'on les récupère pour qu'on puisse en discuter. Pour avoir visité cette belle installation, c'est assez impressionnant. Il faut qu'on se rapproche de l'association qui avait géré cela.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°7.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Nous passons aux rapports suivants : Stéphane PEILLET ?

M. S. PEILLET.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Si vous le permettez Monsieur le Maire, je vais présenter les rapports n° 8 et 9 qui concernent Jean Jaurès, en premier ?

M. le Maire.- Oui, si tout le monde est d'accord, il n'y a pas de problème.

Rapport n° 8 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°1 VRD - Avenant 6 et Lot n°7 : Menuiseries extérieures aluminium - Avenant 4

Rapporteur : M. S. PEILLET.- Présentation du rapport

Lot n°1 : VRD - Avenant 6 :

À la demande du maître d'ouvrage : du fait des objectifs de maîtrise de ressources en eau, dans le cadre desquels la Ville de Saint-Priest s'est engagée à réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales. Pour ce qui concerne le groupe scolaire Jean Jaurès, cet engagement se traduit par l'ajout d'une cuve de récupération des eaux pluviales de 30 m³, pour un montant de 53 954,45 € HT, pour la toiture du bâtiment B. Cette collecte permet la réutilisation des eaux pluviales à des fins d'arrosage par les services espaces verts municipaux.

Le montant du présent avenant est de 53 954,45 € HT.

Le nouveau montant du marché HT est de 902 363,91 € HT.

L'augmentation globale par rapport au marché initial est de 11,17 %.

Lot n° 7 Menuiseries extérieures aluminium - Avenant 4 :

À la demande du maître d'ouvrage :

- Ajout d'un contrôle d'accès supplémentaires (lecteur de badge CSU + bandeau ventouse) sur la porte d'accès à l'élémentaire face au parking enseignants, pour plus de praticité (au lieu de laisser les enseignants faire le tour de la cour et de la galerie pour rentrer dans le groupe scolaire), pour un montant de 1 500 € HT
- Modification de la quincaillerie sur les portes d'issue de secours donnant sur la cour maternelle (bouton moleté remplacé par une barre anti-panique Europad n'ayant pas besoin d'être refermée de l'intérieur après sortie, garantissant donc un meilleur contrôle d'accès), pour un montant de 340 € HT.

Le montant du présent avenant est de 1 840 € HT.

Le nouveau montant du marché HT est de 203 425 € HT.

L'augmentation globale par rapport au marché initial est de 7,51 %.

Rapport n° 9 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°17 : Chauffage - Ventilation - Climatisation - Désenfumage mécanique - Plomberie sanitaire - Protection incendie - GTC - Avenant 12

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

À la demande du maître d'œuvre : modification de la distribution des réseaux des radiateurs d'alimentation en eau froide des sanitaires du bâtiment B, pour un montant de 8 900 € HT. Les réseaux concernés étaient prévus, dans le périmètre du marché, en « apparent », à savoir : en acier pour les radiateurs et en cuivre pour les sanitaires.

Or, selon les plans DCE, les réseaux des radiateurs courraient le long des murs de façade sans prendre en compte ni les portes, ni les poteaux périphériques existants (erreur de la MOE). La maîtrise d'œuvre a demandé d'encastrer ces réseaux dans les cloisons et doublages afin de faciliter le contournement de ces éléments. L'exécution de ces incorporations nécessite des pièces particulières (boîtes d'encastrement, raccords à sertir, pièces d'angle...) pour limiter les risques de fuite derrière les cloisons. Le prix proposé intègre bien la déduction des réseaux apparents initialement prévus.

Le choix de la maîtrise d'œuvre de passer les réseaux d'alimentation d'eau froide des sanitaires du bâtiment B en

encastré permet de rester homogène par rapport à ce qui a déjà été réalisé sur le bâtiment A. C'est quand même plus joli de l'encastrier.

Le montant du présent avenant est de 8 900 € HT.

Le nouveau montant du marché HT, est de 1 211 806 ?33 € HT. L'augmentation globale par rapport au marché initial, après le 12^{ème} avenant, est de 38,30 %.

Voilà pour le groupe scolaire Jean Jaurès, Monsieur le Maire.

M. le Maire. - Merci Stéphane. Je voudrais dire un petit mot sur le rapport n°8, avec le rajout de la cuve de récupération d'eau de pluie de 30 m³. Je pense qu'il est important de le souligner au vu des problématiques que nous rencontrons et que nous allons rencontrer de plus en plus sur l'eau. C'est donc une belle action qu'on va mener, malgré le montant de l'avenant. Il est important pour nous de commencer très sérieusement, à pouvoir mettre en place ce type d'action. La charte (on en a discuté avec Frédéric JEAN il n'y a pas très longtemps) que nous avons mise en place - la première de la Métropole je le rappelle - sur l'habitat et l'environnement, va être revue et corrigée en demandant, sur le projet, de pouvoir intégrer ce genre de process, de manière à pouvoir récupérer un maximum d'eau pour l'arrosage et le reste.

Je sou mets le rapport n°8 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°8.

Je vous remercie.

Je sou mets le rapport n°9 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°9.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 10 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Marché public global de performance pour la rénovation énergétique et l'extension du Groupe Scolaire Simone Signoret - Avenant n°4

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation du rapport*

Le montant du présent avenant est de 90 587.79 euros HT.
C'est le quatrième avenant pour ce lot.

L'augmentation globale par rapport au marché initial est de 4,91%

M. le Maire.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°10.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 11 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Marché global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Ville de Saint-Priest - Avenant n°6

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation du rapport*

L'avenant n°6 a pour objet de prendre en considération les éléments suivants pour les différents documents du marché.

Point A : concerne la nouvelle répartition des montants entre les deux entreprises du groupement.

Point B : concerne la mise à jour de la base de données du patrimoine éclairage au 1^{er} janvier 2023. Des luminaires ont été supprimés et d'autres ajoutés sur les rues de la ville suite aux rétrocessions et à la 1^{ère} année des travaux de passage en LED. Le nombre total de luminaires passe à 9 565 pour la période du marché.

Point C : concerne des ajouts de prestations et équipements au BPU (Bordereau des Prix Unitaires) du G4 (travaux de changements des luminaires en LED) afin d'assurer une meilleure couverture du patrimoine et des équipements et la réalisation de travaux complémentaires (trappe de visite, adaptateur, détecteur, luminaire solaire et main-d'œuvre entre autres). Une trentaine de prix ont été rajoutés.

Point D : concerne la tranche optionnelle 2 sur les sites sportifs. Le passage à 600 lux sur le terrain de rugby honneur du stade PMF nécessite le redimensionnement de trois massifs et la création d'un nouveau massif.

Le montant du présent avenant est de 23 500,00 € HT (28 200 € TTC), ce qui porte le montant du marché à 12 701 019,84 € HT (15 241 2223,81 € TTC).

Cet avenant 6 représente une plus-value de 0,185% par rapport au montant initial du marché.

M. le Maire. - Merci Stéphane. Un chiffre qu'il faut retenir, c'est qu'on est proche des 10 000 points lumineux sur la

Ville, c'est énorme. Et d'autres vont encore arriver puisque des installations sont encore prévues.

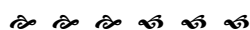
Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°11.

Je vous remercie.



Rapport n° 12 : MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires Accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires - Lot 9 : Fourniture de fruits et légumes conventionnels, 1ère, 4ème et 5ème gamme - Avenant n°2

Rapporteur : Mme D. CORSALE.- *Présentation du rapport*

Manger 5 fruits et légumes par jour, mais à quel prix !

Aujourd'hui, ce slogan exclut les consommateurs qui ne peuvent acheter ces produits faute de budget suffisant.

En un an, le prix des légumes a augmenté de 12% et celui des fruits de 7,4%.

Ces augmentations touchent aussi notre collectivité qui a fait le choix de maintenir des repas équilibrés pour le bien-être des enfants et des seniors.

Je vous propose donc aujourd'hui de modifier la hausse de certains prix unitaires du Lot n° 9 suite à l'accord-cadre notifié le 27 mai 2020 à la Sté CLEDOR PRIMEURS SERVICES ;

Aussi, à titre exceptionnel, il est proposé que les prix du bordereau des produits unitaires concernés soient augmentés au-delà de la clause limitative de 3 % l'an sur la base des justificatifs transmis par le titulaire. Vous trouverez la liste de ces produits en annexe.

Les nouveaux prix unitaires entreront en vigueur pour les commandes émises à compter de la date de notification du présent avenant jusqu'au 30 septembre 2023.

Au regard de ces éléments,

Je vous propose, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la commande publique

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°2 relatif au lot n°09 « fourniture de fruits et légumes conventionnels, 1ère, 4ème et 5ème gamme » (accord-cadre n°2020045) avec l'entreprise CLEDOR PRIMEURS SERVICES
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
- De dire que les crédits sont inscrits aux chapitres comptables 011

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°12.

Je vous remercie.

Rapport n° 13 - CONCESSION DE SERVICE/ DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Concession de service public pour la gestion et l'exploitation d'un

**établissement multi-accueil collectif de jeunes enfants "La Mascotte" -
Avenant n° 2.**

Rapporteur : Mme M. CALVI.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Marthe pour ce rapport. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°13.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 14 - AFFAIRES JURIDIQUES : Versement d'une indemnité dans le cadre d'un accident.

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du rapport*

Nous avons revu cette dame avec Julien COLOMBET, il y a peu de temps et elle va beaucoup mieux. Elle se rétablit et heureusement d'ailleurs.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°14.

Je vous remercie.

Rapport n° 15 - ACTION SOCIALE : Renouvellement et actualisation de la convention de mutualisation Ville de Saint-Priest/Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Priest.

Rapporteur : EL FALOUSSI.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Nadia. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°15.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 16 - ÉDUCATION : Octroi d'aides aux collèges et aux lycées pour l'organisation d'actions en lien avec l'appel à projet 2022-2023 de la ville de Saint-Priest.

Rapporteur : Mme D. CORSALE.-

Présentation du rapport

La Ville de Saint-Priest soutient chaque année les établissements scolaires du second degré qui organisent des actions significatives dans diverses thématiques.

Nous avons délibéré le 23 février 2023 sur les projets retenus et les subventions allouées en lien avec l'appel à projet 2022-2023.

Il s'agit aujourd'hui de valider une demande supplémentaire et exceptionnelle concernant le Collège Gérard Philippe.

2 classes de 6^{ème} visiteront la ville de Paris et plusieurs lieux symboliques de la capitale.

Veillez trouver dans cette délibération le tableau des subventions octroyées par la ville, modifié.

Aussi, je vous propose, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

- D'accorder une subvention supplémentaire en lien avec l'appel à projet 2022-2023 de 1000 euros au Collège Gérard Philippe
- De dire que cette somme sera imputée à l'article 65.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Doriane.

Même si ce n'est pas toujours de notre compétence, on rajoute un peu d'argent pour les collèges et lycées, Madame MOREIRA, puisque c'est de compétence Métropole, mais concernant les groupes scolaires, on n'hésite pas à aider nos gamins.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je soumetts ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°16.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 17 - CONCESSION DE SERVICE/ DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Délégation de service public pour l'exploitation du centre équestre - Évolution des tarifs UCPA.

Rapporteur : M. L. SCHEIWE.- Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Laurent. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°17.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 18 - AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association SportLyGref.

Rapporteur : Mme S. ALLEMAND.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Sylvie. Et je le disais en début de conseil, nous avons l'honneur de recevoir la nouvelle Présidente de SportLyGref, Madame Shuki REXHA. Je vous souhaite la bienvenue parmi nous. Merci de votre présence.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°18.

Nous sommes fiers à Saint-Priest, de pouvoir être ville ambassadrice du don d'organes.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 19.- AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Saint-Priest hand-ball.

Rapporteur : M. L. SCHEIWE.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Laurent. Y a-t-il des questions ? ...

(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°19

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 20 - MÉTROPOLE : Convention relative à la gestion territorialisée des déchets issus des marchés alimentaires et forains avec la Métropole de Lyon.

Rapporteur : M. F. LODI-CHEMAIN.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Fabrice pour ces explications. Y a-t-il des commentaires ? ... Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- Je vous remercie.

Nous voudrions revenir sur quelques éléments éclairants au sujet de cette décision de la Métropole de faire payer aux communes la collecte et le tri des déchets de marchés.

Tout d'abord, une offre d'emploi publiée par la Métropole le 22 février dernier pour un emploi de CHEF DE PROJET MARCHES ALIMENTAIRES ET FORAINS précise noir sur blanc que « la Métropole a décidé de transférer cette compétence aux communes ». Il s'agit donc bien d'un transfert de compétence. Par ailleurs, l'arrêté métropolitain 2021-03-26 R01-91 datant du 26/03/2021 précise bien dans son article 2-3 que les déchets des marchés alimentaires et forains sont assimilés aux déchets ménagers.

Cette compétence ayant été transférée à la Métropole, il

nous semble donc que la refacturation des coûts de collecte à la commune relève d'une décision unilatérale tout à fait contestable, nous rejoignons en ce sens le dernier paragraphe du rapport.

Par ailleurs il est très regrettable que nous n'ayons eu aucune commission municipale pour échanger sur cette situation avant de la découvrir en conseil municipal.

De fait, en approuvant la convention présentée, le risque est important d'acter ce transfert sans pouvoir ensuite le contester. Ne serait-il pas plus efficace de modifier ce rapport et rejeter cette convention ?

Je vous remercie.

M. le Maire. - Y a-t-il d'autres interventions ? ... *(Néant)*

On parle de transfert de compétence, mais j'ai envie de dire que c'est aussi un transfert de charge financière par conséquent. Et on se retrouve bien évidemment, tous, face à une situation qui dépasse un peu l'entendement.

Le nettoyage des marchés forains a toujours été, depuis l'époque de la Courly, du Grand Lyon, etc., organisé et mis en place par ces collectivités.

Aujourd'hui, ce qui nous est proposé n'est que le début de ce qui va peut-être pouvoir se passer, parce que bien évidemment, les uns et les autres, les collectivités que nous sommes, engageons des recherches juridiques pour arriver à contre-attaquer sur ce sujet. On a eu des discussions avec le Président de la Métropole, avec certains Vices Présidents. C'est une convention qui, je l'espère, va évoluer, mais il fallait bien démarrer quelque chose. Au vu de la situation et se retrouvant devant le fait accompli,

cela n'a pas été forcément évident. On a eu des discussions. On arrive à une situation où le coût qui est rendu, de la Métropole à la ville n'est pas acceptable, mais est un peu plus acceptable que ce qui avait été proposé à l'origine, et les choses ne sont pas terminées.

Bien évidemment que nous déplorons cette situation puisque nous vivons tous une époque compliquée financièrement et vient se rajouter une fois de plus, une charge complémentaire.

Nous avons depuis déjà quelques années, commencé à travailler avec le marché propre, pour pouvoir déjà commencer à expliquer aux forains qu'ils ne sont pas toujours très disciplinés sur le marché. Nous avons donc réservé des zones. Fabrice, tu peux peut-être en dire un mot ?

M. F. LODI-CHEMAIN.- Oui, merci Monsieur le Maire.

En premier lieu, je reviendrai sur le fait qu'il n'y a pas eu de commission. Effectivement, il n'y a pas eu de commission parce qu'il y a eu un petit problème d'agenda. Je me suis permis d'interpeller M. ROLLAND pour évoquer le sujet, ainsi que Mme BOIRIVENT, pour leur dire qu'il y avait eu un problème d'agenda, leur expliquer les modalités de la convention et comment cela s'était déroulé.

Je rappelle également qu'on a eu très peu de temps pour fonctionner puisque la Métropole nous a donné un calendrier de marche forcée.

C'est le premier point.

Il y a un point qui n'était pas évoqué, c'est le coût pour la ville dans l'organisation de ces marchés propres, parce qu'il va falloir qu'on mette en place des moyens humains et

des moyens matériels. Pour l'instant, ce n'est pas valorisé puisqu'on est en train de travailler dessus, mais il y aura un coût complémentaire. La foire fait partie également des choses qui ne sont plus nettoyées par la Métropole, qui revient à la ville, et cela a un coût d'en gros 7 000 €.

Depuis cinq ans, on a déjà organisé une première opération de « marché propre », c'est-à-dire proposer à nos forains de rassembler leurs déchets, plutôt que les laisser au pied de leurs étals, dans une zone propre dédiée à cela, qui fait que chaque marché est nettoyé plus rapidement et donc l'espace public rendu aux habitants (parking et voies routières) plus rapidement.

M. le Maire.- En plus, une fois qu'on aura finalisé tout ceci et qu'on aura les coûts finaux du travail complémentaire qui va être fait, il faudra peut-être qu'on se rapproche également des non-sédentaires pour voir de quelle manière on peut couper la poire en deux financièrement. Il y a deux choses qu'il faudra évoquer avec les différents syndicats qui s'occupent des marchés, mais comme ils sont aussi bien contraints par l'histoire de la ZFE parce qu'ils ont des véhicules qui ne sont pas dernier cri et qu'ils n'ont pas les moyens de s'équiper de véhicules non polluants, si on vient rajouter une augmentation de tarif sur le prix des étals, cela va être très compliqué pour eux pour la suite. On va explorer absolument toutes les pistes.

J'interpelle comme cela Madame MOREIRA, mais si vous pouvez faire passer le message à l'exécutif de la Métropole pour qu'il essaie de revoir et de réétudier cette situation qui va mettre dans l'embarras toutes les collectivités.

Je vous en prie ?

Mme V. MOREIRA. - Ce que vous dites Monsieur le Maire, sur la nécessité de travailler ensemble pour limiter la quantité de déchets et mettre tout le monde autour de la table, y compris les forains, pour contribuer à cette diminution des déchets, me paraît très important et un travail très engageant. Je pense que ce que vous mettez en œuvre est intéressant.

Après, sur les choix qui ont été pris, j'ai écouté avec attention les interventions du Président et de la Vice-Présidente, chargés de ce sujet, lors des conférences territoriales des maires et lors des réunions à la Métropole, qui disaient qu'en fait, on a un problème de légitimité au niveau de la compétence, c'est-à-dire que la TEOM (la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères) doit être attribuée à la gestion des déchets ménagers et que la Métropole a été confrontée à des contentieux parce que cette TEOM était utilisée pour d'autres usages que ces déchets ménagers.

Donc, j'engage les collectivités à faire remonter ces questionnements : est-ce que la TEOM peut être utilisée ou non dans le cadre des déchets forains ? À ce stade, de ce que j'en comprends aujourd'hui, ce n'est pas possible et il y a donc une nécessité de mettre à jour et d'utiliser les fonds de cette taxe pour l'objet pour laquelle elle est destinée, c'est-à-dire les déchets ménagers et pas les déchets de marché.

Donc, je pense qu'il y a un travail, en effet, à continuer à faire ensemble, à la fois pour continuer à diminuer les déchets des marchés et permettre un meilleur tri - on a tous intérêt à faciliter le tri - et à la fois pour bien comprendre quelles sont les compétences de chacun dans ce domaine-là.

M. le Maire.- J'entends ce que vous nous dites, mais ce sujet du nettoyage des marchés ne date pas d'hier. Je pense que la Métropole n'a pas choisi le bon moment pour venir chercher les collectivités sur ce terrain et les obliger à sortir encore plus d'argent qu'elles en sortent aujourd'hui. Il faut quand même savoir que toutes les collectivités, dont la nôtre bien évidemment, et surtout la nôtre puisque nous versons à la Métropole des sommes qui sont extrêmement conséquentes et qui pourraient permettre justement de continuer à couvrir ce nettoyage, je pense que c'est quelque chose qu'il va falloir suivre de près, parce qu'on ne restera pas en l'état, quoi qu'il en soit. Voilà où nous en sommes.

Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- J'entends bien effectivement et je pense que sur la gestion des déchets des marchés, la Ville d'une part et la Métropole d'autre part, ont chacun un rôle à jouer. Aujourd'hui, ce qui apparaît, c'est que ces rôles ne sont pas clairs. Ils ne sont pas clairs au niveau de la Métropole et même nationalement.

Ce qui m'embête, c'est qu'on va voter ce soir pour une convention, dans laquelle d'ailleurs il n'y a même pas de montant. Dans la convention, il y a « ... » à la place du montant et dans le rapport, il y a « XX » à la place du montant.

Pour finir, je pense que nous ne devons pas voter l'approbation de cette convention, de manière à bloquer un peu le processus qui est engagé, pour que tout cela soit éclairci avant qu'on puisse faire une convention.

M. le Maire.- Il y a une explication au « XX ».

M. F. LODI-CHEMAIN.- Oui, on n'avait pas le montant parce qu'il devait être communiqué par la Métropole. Ce montant correspond à l'addition de deux sommes, à la fois le tonnage et le coût du traitement. Il manquait ce montant-là. C'est pour cela que je l'ai dit à haute voix : 70 830 € TTC. Il n'est pas marqué, mais il est dit et il sera évidemment noté dans la convention signée.

M. le Maire.- La Métropole aurait dû nous faire parvenir le chiffre exact. Vous disiez tout à l'heure que quelque chose n'était pas clair, mais ces choses étaient claires jusqu'à présent. Ils ont lancé un appel d'offres pour les sociétés de nettoyage ces dernières semaines et c'est pour cela qu'ils nous ont demandé, sur le dernier Conseil Municipal, de passer ce projet de convention qui sera finalisé dans les semaines ou les deux mois qui viennent, en tout cas, j'espère avant l'été, mais dans des conditions qui seront plus acceptables que celles qu'ils nous proposent aujourd'hui. À un moment donné, il faut bien commencer par quelque chose et on commence par cela, mais on ne lâchera pas l'affaire parce que malgré tout, les transferts de compétence et les transferts de charge, à un moment donné, cela commence à bien faire. Le message est clair.

Madame MOREIRA ?

Mme V. MOREIRA.- Je voulais juste ajouter deux choses. Ce n'était pas si clair que cela. Effectivement, la Métropole faisait, mais elle a dû faire face à des contentieux. On a une association sur le territoire de la Métropole qui est extrêmement active et qui s'opposait au fait que la TEOM

(taxe d'enlèvement d'ordures ménagères) était utilisée pour quelque chose pour laquelle elle n'était pas dédiée, c'est-à-dire les déchets des marchés, alors que cette taxe était dédiée aux déchets ménagers. Donc, ce n'était pas simple puisqu'il y a eu des contentieux. La Métropole a voulu se garantir contre ces contentieux. Donc ce n'était pas clair. Effectivement, une contestation de cette décision peut permettre d'arriver à une décision juridique qui rendra les choses plus claires. C'est le premier point.

Le second point : la Métropole n'oblige pas à mettre en place la convention. C'est un choix de commune. Il n'y a pas d'obligation de signer cette convention.

M. le Maire.- S'il n'y avait pas de convention, Madame MOREIRA - renseignez-vous auprès de votre collègue Vice-Présidente - je peux vous dire que le transfert de charge dont je parlais tout à l'heure était multiplié par quatre ou par cinq. La ville se retrouvait à payer au minimum 200 000 ou 300 000 € d'entrée, sans qu'on puisse discuter. À un moment donné, il fallait y aller ; nous y allons. Mais je le répète, cela ne restera pas en l'état. Même si ce n'est pas clair et même par rapport à ce que vous dites, à la TEOM et au risque juridique, il y aurait peut-être eu d'autres solutions pour envisager la continuité du nettoyage des marchés. On ne peut pas tout refiler aux communes, comme cela, tout le temps. Les taxes sont encaissées par la Métropole, dont acte, mais à un moment donné, il faut aussi que les collectivités puissent récupérer une partie de ces taxes, puisque le travail se fait aussi chez nous.

On va donc suivre cela de près, mais il fallait bien démarrer

par quelque chose. J'entends ce que vous dites Monsieur GRANDVAL, mais si on ne faisait pas cela, on se retrouvait - et on a été prévenu - avec un montant qui dépassait complètement l'entendement. On démarre avec cela. On assure un minimum de transfert de charge, mais on va continuer à se battre, c'est très clair et d'ailleurs, nous ne serons pas les seuls.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°20 à la majorité par 38 voix pour et 2 voix contre (M. GRANDVAL et M. ROLLAND/Rassemblement Citoyen pour Saint-Priest).

Je vous remercie. Cela continuera à faire couler un peu d'encre, je pense, dans les prochaines semaines et les prochains mois.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n°21.- VIE ASSOCIATIVE : Subvention à l'Association des cadets de la gendarmerie nationale du Rhône ?

Rapporteur : M. J. BURLAT

Tout d'abord, Monsieur le Maire a choisi de soutenir l'association des cadets de la gendarmerie, car une jeune Sanpriote a été choisie pour intégrer les cadets de la gendarmerie. Il s'agit d'Émilie DAUMAS domiciliée à Saint-Priest.

- Présentation du rapport -

Je vais vous donner un complément d'information.

Les objectifs de l'Association des cadets de la gendarmerie du Rhône sont :

- La promotion des valeurs de la citoyenneté auprès des jeunes français et étrangers, âgées de 16 à 18 ans, résidant réglementairement ou scolarisés dans le département du Rhône.
- La préparation des membres aux fonctions de cadets de la Gendarmerie Nationale, leur faire découvrir la gendarmerie, ses valeurs, ses missions, ses personnels et ainsi d'acquérir une meilleure connaissance de l'Arme.
- L'accueil des jeunes qui ont effectué la phase 1 du SNU (service national universel) et qui ont émis le vœu d'effectuer leur phase 2, dite « mission d'intérêt général » au sein de la gendarmerie nationale.
- Le renforcement du lien Armée-Nation, après la suspension du service national.
- Le développement de l'esprit citoyen au travers de projets collectifs dans les domaines de l'environnement, des activités sportives, de la solidarité, du respect des différences et de l'ouverture aux autres.
- L'ouverture de la classe des cadets à des jeunes issus de milieux défavorisés ou en situation de difficulté pour leur offrir une réelle opportunité d'insertion et de promotion sociale.
- Le rassemblement des moyens et des ressources pour réaliser ces buts.

L'association de la jeunesse a des missions d'intérêt général :

L'association peut s'affilier à d'autres associations qui poursuivent des buts complémentaires sur décision du conseil d'administration. L'association ne revêt aucune dimension

politique ou confessionnelle ; de ce fait, toutes les activités se rapportant à l'un ou à l'autre de ces phénomènes sont proscrites dans le cadre de cette association.

L'association agit en coordination avec le Commandant de Groupement de la Gendarmerie départementale territorialement compétent ou son représentant et le Commandement des Réserves de la Gendarmerie (CRG), référent Service National Universel pour la Gendarmerie, en termes de déontologie, de pédagogie délivrée, de contenu des programmes, de demandes de concours de personnels de la réserve opérationnelle et citoyenne et de soutien logistique. Elle informe le commandement de la gendarmerie locale de toute difficulté. Elle se coordonne avec celui-ci en termes de communication.

C'était pour votre information.

M. le Maire. - Merci Jacques. Une belle action.

Madame BOIRIVENT ?

Mme L. BOIRIVENT. - Bonsoir à tous. Tout d'abord, je remercie Jacques BURLAT de parler du SNU, puisque souvent, les cadets de la gendarmerie font partie de la phase 2 du SNU.

Aujourd'hui, il serait peut-être temps et j'en ai parlé plusieurs fois avec Mme SAHOULI et j'aimerais bien que cela s'accélère un petit peu, concernant les missions d'intérêt général (MIG) avec la ville de Saint-Priest. Nous avons de plus en plus de jeunes Sanpriots qui ont fait le SNU, qui sont obligés d'aller relativement loin pour faire leur mission d'intérêt général (MIG) alors qu'on a un territoire assez vaste et beaucoup d'associations (écoles de sports ou autres) qui permettraient aux jeunes San-Priots de pouvoir

faire leur MIG à côté de chez eux.

Je vous remercie.

M. le Maire.- On vous apportera une réponse parce qu'il me semble que ces derniers jours, des choses ont évolué.

M. J. BURLAT.- Monsieur le Maire, on peut peut-être faire une communication : nous allons avoir sur Saint-Priest, une permanence du SIRPA, qui est actuellement au quartier Général-Frère et qui va être tous les lundis à la maison des associations. Donc ce sera plus près pour les jeunes qui voudront s'y rendre et plus pratique pour y aller.

M. le Maire.- Monsieur GRANDVAL, vous vouliez prendre la parole ?

M. G. GRANDVAL.- Oui, je vous remercie.

L'association des Cadets de la Gendarmerie du Rhône et ses missions sont tout à fait honorables, mais il y a quelques éléments que j'ai du mal à comprendre dans ce rapport : nous parlons ici d'apporter une subvention à une association dont le siège est sur Lyon, qui n'a aucune implantation sur Saint-Priest. Quel est l'apport pour la ville ? M. BURLAT a évoqué une jeune San-Priote, on l'apprend au détour du rapport mais ce n'est pas mentionné dans le rapport, il n'y a pas de convention. Le rapport, c'est le rapport qu'on vote, ce n'est pas forcément ce qui est dit à l'oral.

M. le Maire.- Ce sera rapporté dans le procès-verbal du conseil.

M. G. GRANDVAL.- En attendant, ce n'est pas indiqué dans le rapport, d'autant que le rapport n'est même pas accompagné d'une convention qui mentionnerait, par exemple, des actions

spécifiques en direction des jeunes de Saint-Priest, des objectifs : se dire que la ville crée un rapport privilégié avec cette association parce que cela peut répondre à un certain nombre de demandes. Du coup, cela m'étonne un peu.

Pour rappel, en 2016, vous avez décidé de stopper le versement d'une subvention d'un montant similaire à l'AFEDA (l'Association Française d'Etudes des Ambroisies) dont le siège est à Saint-Priest, mais au motif que le capteur de pollens n'était pas sur Saint-Priest ; il était sur Bron (à 100 m de la limite communale). Et là, on a 1 000 € de subvention, qui n'est d'ailleurs pas une subvention exceptionnelle, ce n'est pas indiqué comme tel, donc susceptible d'être remise chaque année.

Il nous semblait qu'un des critères à l'attribution de subventions aux associations était l'implantation à Saint-Priest ou tout au moins d'avoir des activités sur la ville et des adhérents san-priots.

J'aimerais donc avoir quelques éléments de justification, au-delà de simplement le fait qu'une Sanpriote est aux cadets de la gendarmerie, parce que je pense qu'il y a des Sanpriots dans beaucoup d'associations de Lyon.

M. le Maire.- Monsieur GRANDVAL, je vais vous répondre simplement, on aime les jeunes à Saint-Priest, on aide les jeunes à Saint-Priest et on apportera 1 000 € de subvention aux cadets qui se présenteront dans cette situation. Là, on le fait une fois, aux cadets de la gendarmerie, s'il faut le faire dix fois, on le fera dix fois. Jacques ou le Directeur de Cabinet pourra vous transférer la convention. Vous pourrez la lire si cela vous fait plaisir.

Le rapport est simple, on a une Sanpriote qui est cadet de la gendarmerie. La gendarmerie nous demande si, par le biais d'une subvention, nous pouvons les aider. On répond oui. Je ne vois pas où est la polémique. Et cela n'a strictement aucun rapport avec le pollen ou je ne sais quoi. On parle de jeunes qui sont cadets de la gendarmerie, point, je ne vois pas où est le sujet.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°21 à la majorité par 38 voix pour, 2 voix contre (M. GRANDVAL, M. ROLLAND/Rassemblement Citoyen pour Saint-Priest).

Vous êtes opposés aux jeunes qui sont cadets de la gendarmerie, bravo, félicitations !

M. Z. GIRISIT.- Je voudrais juste rebondir sur l'intervention de M. BURLAT. Quand on regarde les missions de l'association, ce n'est pas tout à fait ce qui est écrit dans le rapport. On va voter pour, bien entendu. C'est juste qu'on ne retrouve pas la même chose, pour rebondir sur ce que disait M. GRANDVAL : promouvoir la citoyenneté auprès des jeunes de 16 à 18 ans, préparer les membres aux fonctions de cadets de la gendarmerie, organiser des missions d'intérêt général dans le cadre du service national universel. Voilà les missions. Je ne vois pas très bien « renforcer le lien Armée-Nation », etc. C'est juste une petite précision qu'on souhaite apporter. Bien sûr, on va voter pour ce rapport.

M. le Maire.- Je vous remercie de cette précision, parce qu'honnêtement, s'il fallait détailler ce sujet qui n'est

pas du tout un sujet polémique, je n'en vois pas l'intérêt. D'habitude, si vous avez quelque chose à demander, vous le demandez et on vous transmet les éléments. Là ... ! C'est comme vous voulez, il n'y a pas de problème. Donc, opposition de M. GRANDVAL et de M. ROLLAND et pas d'abstention. Le rapport est adopté, je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n°22 - AFFAIRES CULTURELLES : Tarifs théâtres Théo Argence (saison 2023 2024).

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

Vous avez le détail de l'ensemble des différents tarifs. La saison sera bientôt présentée, au mois de juin. Ce que je peux vous dire, c'est qu'on va partir sur 32 spectacles, pour 83 représentations sur cette saison. C'est la première après quatre ans sur ce nouveau TTA. C'est un équipement complètement différent de celui que nous avons pu connaître avant sa fermeture, donc il va y avoir une prise de marque sur cette saison, regarder comment le public va répondre et va nous rejoindre. J'espère qu'il va nous rejoindre nombreux. J'ai hâte de vous le présenter. Nous aurons la publication de la plaquette et l'ouverture de la billetterie le 26 juin.

M. le Maire.- Merci Frédéric. Des questions sur ce rapport ? Monsieur ROLLAND ?

M. Ph. ROLLAND.- Merci Monsieur le Maire.

Lors de la commission culture où l'on a étudié cette proposition, j'avais évoqué le tarif de 20 € qui correspond

à un billet d'entrée « tarif réduit » pour la catégorie A de spectacles. Il s'agit donc des gens qui relèvent des minima sociaux, moins de 30 ans, des gens qui a priori sont les moins argentés sur la commune et j'avais proposé que ce tarif de 20 € soit ramené à 15 € (ou quelque chose d'approchant), de manière à ce qu'il y ait un geste en direction de cette population, vu le contexte actuel d'inflation et de difficultés pour tout le monde et que cette population-là ne soit pas éloignée encore un peu de la culture.

Je voulais savoir ce qu'il en était de cette réflexion ? Je vous remercie.

M. F. JEAN.- Effectivement, on a échangé lors de la commission sur l'évolution de ces tarifs. On en a rediscuté. C'est une première saison, c'est une réouverture, on ne sait pas trop comment cela va se passer. On s'est dit qu'il y avait un accompagnement qui était fait également au niveau de la collectivité et sur toutes les personnes qui pouvaient avoir des aides. Et du coup, on ne va pas toucher ce tarif parce qu'on s'est dit qu'après, il faudrait aussi toucher les autres tarifs comme l'abonnement famille, etc. Donc, pour cette saison, on est resté comme cela. Les tarifs pourront évoluer, on commence comme cela et on verra.

(Aparté de M. le Maire)

On avait changé effectivement, pour avoir le tarif de 15 € en prenant l'abonnement, il faut prendre deux autres spectacles. On va commencer comme cela.

Et il y a tous les dispositifs bien sûr qui accompagnent les publics sur l'accès à la culture. On verra comment cela se passe.

M. le Maire.- Rassurez-vous, je crois qu'en termes de culture à Saint-Priest, on ne laisse personne de côté.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°22.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 23 - CONCESSION DE SERVICE/DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : Délégation de service public d'un établissement de restauration et de commercialisation d'espaces au sein du château de Saint-Priest - Avenant n° 4.

Rapporteur : M. F. JEAN.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°23.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Deux petites informations avant de nous quitter, (enfin pas vraiment) :

Notre maire de Mülheim, M. Daniel TYBUSSEK que nous connaissons depuis plusieurs années, a cédé sa place, lors

des dernières élections au Dr Alexander KREY. Nous avons donc un nouveau maire à Mülheim. Je lui ai envoyé toutes mes félicitations. Nous devons nous rencontrer assez rapidement, je crois que c'est en septembre prochain, avec de nouvelles impulsions, de nouvelles envies et je pense que le jumelage va pouvoir reprendre de la plus belle des manières.

Je vous propose, étant donné que nos jeunes sont avec nous, de nous retrouver, pour ceux qui le veulent (tout le monde est invité quoi qu'il en soit), autour d'un verre de l'amitié, avec une petite collation, dans la salle d'à côté.

Je vous donne rendez-vous le 31 mai prochain pour le prochain Conseil Municipal. Merci.

- La séance est levée à 20 heures 45 -

~ ~ ~ ~ ~